



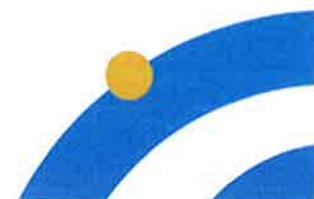
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
« MEBFC »

7 rue Voirin « Espace Leclerc » - 25000 BESANCON



Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MAISON DE L'ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés provisoirement par le Conseil d'Administration le 27 avril 2023 et modifiés le 05 juin 2023 par le président.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

OBSERVATION

Nous n'avons pas d'observations particulières.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes ainsi qu'aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

FAIT A BESANCON, LE 05 JUIN 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR LA FIDUCIAIRE DE REVISION COMPTABLE DE CONSEIL ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
« FRCC »

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
PASCAL GAGNERET

EXPERT COMPTABLE DPLÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

CHARGEE DU DOSSIER
MAUD MAIRET

EXPERT COMPTABLE DPLÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRITE



**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	21 911	19 065	2 846	4 835
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	46		46	46
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 253		25 253	24 890
TOTAL I	47 210	19 065	28 145	29 771
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	50		50	689
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	41 138		41 138	56 110
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	5 385		5 385	281
Charges constatées d'avance	19 559		19 559	19 236
TOTAL III	66 132		66 132	76 317
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	113 342	19 065	94 277	106 088

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'



Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-27 524	-18 648
Fonds propres complémentaires	19 282	
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 972	7 972
Excédent ou déficit de l'exercice	5 183	-8 876
Situation nette	4 913	-19 553
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 464	3 999
Provisions règlementées		
TOTAL I	7 377	-15 554
II		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 000	
TOTAL III	2 000	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 600	
Provisions pour charges	941	941
TOTAL IV	4 541	941
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 539	32 339
Emprunts et dettes financières diverses	21 509	21 509
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 435	53 950
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 925	9 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	952	2 646
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 167
TOTAL V	80 360	120 700
VI		
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	94 277	106 088

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	258 702	268 653
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	91 505	86 012
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8	4
TOTAL I	350 214	354 669
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	291 046	284 059
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 438	1 319
Salaires et traitements	35 376	58 914
Charges sociales	10 413	17 449
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 989	1 391
Dotations aux provisions	3 600	941
Reports en fonds dédiés	2 000	
Autres charges	2	13
TOTAL II	345 864	364 086
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 350	-9 417
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	1
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	3	1
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	705	51
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	705	51
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-702	-50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	3 648	-9 467

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Compte de résultat (Suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 535	606
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	1 535	606
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		15
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		15
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 535	591
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	351 752	355 276
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	346 569	364 152
EXCEDENT OU DEFICIT	5 183	-8 876
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



PRESENTATION GENERALE

La maison de l'environnement de Bourgogne Franche-Comté est un collectif mais elle est aussi une association loi 1901.

Les deux rôles prioritaires de la maison de l'environnement sont :

- D'encourager la mutualisation et la co-construction en interne et en externe par l'animation de réseaux, en favorisant et stimulant les liens et en créant des dynamiques inter-associatives.

Cela se traduit par la création de groupes de travail locaux et/ou des événements favorisant le lien entre les associations et les acteurs de l'environnement.

- Développer et renforcer l'assise citoyenne pour une meilleure prise en compte de l'environnement et de ses enjeux sociétaux par les citoyens.

Afin de répondre au mieux à son objectif de développement et de renforcement de l'assise citoyenne, la Maison de l'Environnement travaille autour de différents projets.

Tous ont un seul et même objectif : apporter des réponses, sensibiliser, informer le grand public afin de devenir un véritable Trait d'Union entre les citoyens, les structures environnementales et les institutions et permette de leur apporter des réponses concrètes :

1. Le centre de ressources

Le centre de ressources documentaires ouvert au public propose de la documentation en lien avec toutes thématiques environnementales, à des degrés de lecture divers, et son catalogue, grâce à un travail de mutualisation avec nos associations membres, propose d'ores et déjà plus de 10 000 références.

Dans sa volonté de co-construction, le centre de ressources de la Maison de l'Environnement travaille également en lien avec d'autres centres de ressources de la Région, spécialisés sur des thématiques proches de ses préoccupations.

2. La sensibilisation du grand public : entre communications et événements

La sensibilisation du grand public est à la fois une volonté commune mais aussi un devoir au service de l'environnement. Pour cela, la maison de l'environnement avec le soutien de ses associations adhérentes :

- Participe à des événements régionaux ou nationaux comme les journées européennes du patrimoine, la fête de la nature, les journées mondiales des zones humides, etc...
- Stimule l'engagement citoyen grâce à une communication collective sur divers supports numériques et dans les médias
- Diffuse une culture environnementale en soutenant un programme d'animations grâce à des ateliers réalisés tout au long de l'année et en accueillant un large public
- Contribue à la promotion de l'engagement volontaire



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 94 277 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 5 183 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Les subventions d'exploitation octroyées figurent en totalité en produits d'exploitation.

Chaque subvention finance un projet.

Par conséquent, le résultat de l'exercice s'explique par l'autofinancement de l'association, principalement financé par la cotisation versée par les colocataires, déduction faites des dotations aux amortissements.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 941 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 2 000 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

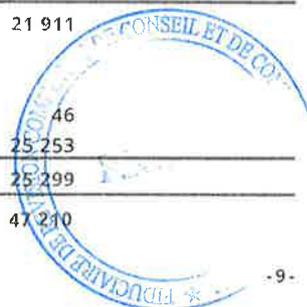


Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	21 911		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	21 911		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	46		
Prêts et autres immobilisations financières	24 890		363
TOTAL	24 936		363
TOTAL GENERAL	46 847		363

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier			21 911	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			21 911	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés			46	
Prêts et autres immobilisations financières			25 253	
TOTAL			25 299	
TOTAL GENERAL			47 210	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'



Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice	
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriel						
Installations générales, agencements et aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier		17 076	1 989		19 065	
Emballages récupérables et divers						
TOTAL		17 076	1 989		19 065	
TOTAL GENERAL		17 076	1 989		19 065	
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires		Dotations			Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GENERAL						
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE		
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	25 253		25 253
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	50	50	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	18 068	18 068	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	23 069	23 069	
Charges constatées d'avance	19 559	19 559	
TOTAL	86 000	60 747	25 253

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'



Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine	23 539	23 539		
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	21 509	21 509		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 435	26 435		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	4 601	4 601		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	3 274	3 274		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	49	49		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	952	952		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	80 360	80 360		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'



Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-18 648	-8 876	19 282		-8 242
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	7 972				7 972
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 876	8 876	5 183		5 183
Situation nette	-19 553		24 465		4 913
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	3 999			1 535	2 464
Provisions règlementées					
TOTAL	-15 554		24 465	1 535	7 377

Commentaire



Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.	Transferts (1)	Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
FDVA		2 000				2 000	
TOTAL		2 000				2 000	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 737	3 219
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 711	8 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	719	
Instruments de trésorerie		
TOTAL	10 167	11 338

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients, usagers et comptes rattachés		639
Créances reçues par legs ou donations		
Autres		-2 536
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL		-1 897

Commentaire



Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2022	31/12/2021
Produits :	- D'exploitation		1 167
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			1 167

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2022	31/12/2021
Charges :	- D'exploitation	19 559	19 236
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		19 559	19 236

Commentaire





RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE REATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
« MEBFC »

7 rue Voirin « Espace Leclerc » - 25000 BESANCON



Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Entre le président de la MEBFC, Monsieur JEUNET, et le CBN FC dont Monsieur JEUNET est trésorier :

Une convention de mise à disposition du personnel a été passée au cours de l'exercice afin d'assurer la continuité de service de la MEBFC. En 2022, Gaëlle MESNIER a été mise à disposition pour une mission de saisie secrétaire comptable pour 90h représentant une facturation de 3 240€.

FAIT A BESANCON, LE 05 JUIN 2023

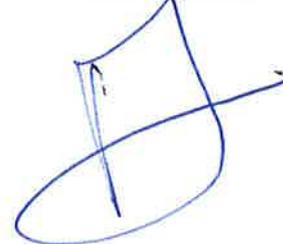
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR LA FIDUCIAIRE DE REVISION COMPTABLE DE CONSEIL ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
« FRCC »
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
PASCAL GAGNERET



EXPERT COMPTABLE DPLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

CHARGEE DU DOSSIER
MAUD MAIRET



EXPERT COMPTABLE DPLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRITE

